

Association pêche et loisirs Atlantique Vendée "Un loisirs à transmettre à nos enfants"

L'association Pêche Loisirs Atlantique Vendée a vu le jour le 3 mars 2012. Elle est actuellement forte de 22 administrateurs de tous horizons, chefs d'entreprises, salariés, retraités, représentant le littoral du canton de Beauvoir sur Mer et composée à ce jour d'environ 700 adhérents locaux, habitants des départements limitrophes et vacanciers. Tous ces gens sont de fervents pratiquants de la pêche de loisirs sur les côtes vendéennes et particulièrement en Baie de Bourgneuf

Leur but est de pérenniser la pratique de la pêche de loisirs traditionnelle et familiale, sociale et intergénérationnelle, réunissant grands-parents, parents et petits-enfants, en protégeant le patrimoine existant, qui est d'une grande richesse, par des prélèvements raisonnés. L'Aplav souhaite travailler en collaboration étroite avec l'administration des affaires maritimes et Natura 2000, dans



Noel Faucher, Landry Métriau, J Y Crochet, Yannick Moreau, Michel Dupont et Yvon Robard

le pur respect des réglementations en vigueur, promouvoir les bonnes pratiques de pêche, informer les pêcheurs des changements de réglementations tout en défendant le droit à la pêche de loisirs pour tous ceux qui la pratiquent en respectant l'environnement

L'Aplav est en contact direct avec la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSE) siége à Quimperlé) Cette dernière se mobilise sur la promotion et la représentativité de la plaisance et des pêches

de loisir en mer, ou à pied au bord, en privilégiant la gestion maîtrisée des ressources marines, de la protection du littoral et du cadre de vie, ainsi que de la sécurité en mer et du développement des écoles de pêches.

Le bureau de l'Aplav est composé actuellement de Jean-Yves Crochet (Bouin), président, Jean-Yves Belet (Beauvoir) et Yvon Robard (Bouin) vices-présidents, Bernard Dang (Bouin) et Raphael Lamour (La Garnache) trésoriers, Philippe Chouquet (Beauvoir)

et Isabelle Prévost (Beauvoir) secrétaires. Inscriptions 5 € pour un pêcheur à pied et 10 € pour pêcheur possédant un bateau.

Région respectueuse

Selon les études effectuées en matière de pratiques de pêche et réglementation, sur des sites comme le Gois ou le Fort Larron, plus de la moitié des touristes utilisent les bons outils (plus que les pêcheurs locaux). Si la réglementation est plutôt bien connue, paradoxalement, ce ne sont pas ceux qui la connaissent le moins qui l'appliquent le mieux. Le constat est que la région est plus respectueuse des règlements que d'autres régions de France.

La communication est bonne et doit être poursuivie. La plupart des pêcheurs sont moins sensibles à la météo et aux qualités sanitaires qu'aux coefficients de marées, mais ils ont maintenant les plaquettes et réglettes indiquant

les tailles et les quantités légales (La Dreal a budgété 7800 € pour 2 000 réglètes et autant de plaquettes distribuées dans les Offices de tourisme) A ce titre, l'Aplav souhaite une harmonisation des règlements entre la Vendée et la Loire Atlantique, en attendant une harmonisation nationale

Au sujet du projet de permis de pêche payant les discussions entre association de pêcheurs et divers interlocuteurs (Affaires maritimes, Natura 2000, etc) ont permis de relativiser l'impact de la pêche à pied sur la population de coquillages et ont abouti à une charte pour une pêche responsable et durable. Une déclaration gratuite remplace le permis payant et reste facultative. Un arrêté est sorti en octobre 2012 sur les nouvelles tailles de captures. Les gardes jurés, qui contrôlent toutes activités de pêche maritimes (loisirs ou professionnelles) sont asser-

mentés et tout refus d'obtempérer est lourdement sanctionné par les tribunaux.

Assurances

Veiller à couvrir une clause "assistance maritime" et privilégier les assurances maritimes aux grandes compagnies. La station SNSM de Fromentine (17 hommes d'équipage) communique par l'intermédiaire de son responsable Jacques Vairé

"Si l'assistance aux personnes est gratuite, une heure de remorquage coûte 225 €, et plus si gros remorqueur".

Michel Dupont, vice président du Conseil général renouvelle le soutien qu'il a manifesté dès la création de l'APLAV

"C'est une association dont la force est reconnue sur un plan départemental et même régional." Il annonce une subvention du Conseil Général de 1 000€

Utile. - *Le siège social de l'APLAV est à la mairie de Bouin, place de l'église, 85 230 Bouin*